

Volet B Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge	*22388313*	 Déposé 23-12-2022 Greffé
------------------------------------	------------	--

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/12/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0243929462

Nom

(en entier) : SPAQuE

(en abrégé) : S.P.A.Q.U.E.

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Avenue Maurice-Destenay 13
: 4000 Liège

Objet de l'acte : CAPITAL, ACTIONS, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS)

D'un procès-verbal dressé par Maître **Christine WERA**, Notaire à Liège (1er canton) associé de la société à responsabilité limitée « Paul-Arthur COËME & Christine WERA, Notaires associés » à Liège (Grivegnée), rue Haute-Wez, 170 le 22 décembre 2022 il résulte que l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme d'intérêt public « SPAQuE » dont le siège est établi à 4000 Liège, Avenue Maurice Destenay, 13, immatriculée au registre des personnes morales de Liège sous le numéro 0243.929.462 et à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro 243.929.462. a adopté les résolutions suivantes :

Première résolution

Réduction du capital

L'assemblée a décidé de réduire le capital, à concurrence de VINGT-SIX MILLIONS SEPTANTE-DEUX MILLE QUARANTE EUROS NONANTE ET UN CENTS (26.072.040,91 euros), pour le ramener de CINQUANTE-NEUF MILLIONS CINQ CENT TRENTÉ-QUATRE MILLE TROIS CENT NONANTE-QUATRE EUROS QUARANTE CENTIMES (59.534.394,40 €) à TRENTE-TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE-TROIS EUROS QUARANTE-NEUF CENTIMES (33.462.353,49 €) par apurement des pertes reportées, telles qu'elles figurent aux comptes annuels clôturés le 31 décembre 2021, approuvés par l'assemblée générale annuelle de 2022

Deuxième résolution

Augmentation de capital

Renonciation aux rapports prévus à l'article 7 :179 du Code des sociétés et des associations

L'assemblée a décidé de renoncer aux rapports prévus par l'article 7 :179 du CSA

Augmentation du capital en numéraire

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital par apport en numéraire à concurrence de VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT DIX-NEUF MILLE EUROS (29.519.000 €,-) pour le porter de TRENTE-TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE-TROIS EUROS QUARANTE-NEUF CENTIMES (33.462.353,49 €) à SOIXANTE-DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT UN MILLE TROIS CENT CINQUANTE-TROIS EUROS QUARANTE-NEUF CENTIMES (62.981.353,49 €) sans émission d'actions nouvelles, l'intégralité de l'augmentation du capital étant offerte exclusivement à la souscription de l'actionnaire unique REGION WALLONNE.

Souscription libération

Est intervenue la REGION WALLONNE laquelle a déclaré souscrire l'entièreté de l'augmentation du capital en espèces à concurrence de VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT DIX-NEUF MILLE EUROS (29.519.000 €,-) et libérer cette souscription dans son intégralité par un versement en espèces qu'elle a effectué au compte ouvert au nom de la société auprès de BELFIUS BANQUE S.A.

De sorte que la société a dès à présent, de ce chef, à sa disposition une somme de VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT DIX-NEUF MILLE EUROS (29.519.000 €,-)



Constatation de la réalisation effective de l'augmentation du capital en numéraire

L'assemblée générale a requis le notaire soussigné d'acter que l'augmentation du capital est intégralement souscrite et entièrement libérée et que le capital est ainsi effectivement porté SOIXANTE-DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT UN MILLE TROIS CENT CINQUANTE-TROIS EUROS QUARANTE-NEUF CENTIMES (62.981.353,49 €) sans création d'actions nouvelles.

Troisième résolution

Modifications des statuts

Modification de l'article 5 des statuts pour le remplacer par le texte suivant :

Article 5 – Capital

Le capital est fixé à SOIXANTE-DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT UN MILLE TROIS CENT CINQUANTE-TROIS EUROS QUARANTE-NEUF CENTIMES (62.981.353,49 €)

Il est représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale représentant chacune un cinquante millième (1/50.000ème) du capital.

Les titres représentatifs du capital de SPAQuE sont détenus directement ou indirectement par la Région wallonne ou par toute autre personne de droit public. La Région Wallonne détient au moins 25 % de ces titres.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposé en même temps : une expédition du procès-verbal et une coordination des statuts
Christine WERA Notaire à Liège